



**Canadian Benefits**  
CONSULTING GROUP

- Consulting
- Disability Management
- Claims / Administration
- Pension / Actuarial

Février 2016

Cher Membre,

**Objet : Unifor - Section 2002 - Fonds en fiducie du régime d'invalidité  
Régime collectif d'assurance revenu en cas d'invalidité (RCRI)  
Membres employés par Air Canada (Ventes & Service Clientèle seulement) et  
Aéroplan**

---

Au nom du Conseil des fiduciaires du régime RCRI, nous avons le plaisir de vous aviser de l'augmentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 du montant maximal applicable aux prestations d'invalidité de courte durée de la Phase 1; le montant maximal des indemnités hebdomadaires calculé à 55 % du revenu hebdomadaire de base est passé de 525 \$ à 550 \$ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette augmentation du montant maximal sera applicable aux périodes d'invalidité des membres du régime débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou plus tard (premier jour de l'absence imputable à une invalidité).

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec votre fiduciaire du régime RCRI ou votre administrateur du régime.

Copie : Conseil des fiduciaires du régime RCRI  
Comité de négociation  
Présidents des districts  
Conseil exécutif